MORÉAC

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac
**Commune de MORÉAC**

**ARRETÉ DU MAIRE**
**N° 2026-466**

**AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE**

**DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie**

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;
Vu le code de la santé publique ;
Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;
Vu la demande présentée le 7 septembre 2026 par Monsieur Hémon Yoann, Président de l'association « MOURIEG COSMOPLAYER », domicilié 34 chemin de l'étang à Moréac (56500).

**ARRETE**

**Article 1er** : Monsieur Hémon Yoann est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le vendredi 30 et le samedi 31 octobre 2026 de 13h00 à 1h00, à l'occasion d'une « maison de l'horreur » à la salle An Ty Roz de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 15 septembre 2026

Pour Le Maire,

MAIRIE DE MORÉAC
56 (Morbihan)